

ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES MILITANTS INDIGÈNES SONT MENACÉS

Des informations indiquent que les forces de sécurité colombiennes ont recours à une force excessive contre des indigènes qui manifestent dans plusieurs parties du pays et des paramilitaires menacent directement des responsables et des organisations indigènes.

En Colombie, des milliers d'indigènes manifestent depuis le 12 octobre pour réclamer le respect de leurs droits fondamentaux. Des dizaines de manifestants ont été blessés dans différentes régions du pays, dans des circonstances suggérant que les forces de sécurité ont eu recours à une force excessive. Alors que les manifestations se poursuivent, des responsables et des organisations indigènes ont été menacés par un groupe paramilitaire.

Dans un document écrit daté du 15 octobre, le groupe paramilitaire Rastrojos a menacé de mort des militants et des organisations indigènes. Les paramilitaires exigeaient que les manifestants indigènes qui défilent dans les départements du Cauca, de Caldas, de Risaralda, de La Guajira, de Huila et d'Antioquia rentrent chez eux dans les 24 heures, faute de quoi le groupe mènerait une opération d'« épuration sociale » contre eux. Le texte suggérait que ces manifestations faisaient partie de la stratégie des membres de la guérilla pour faire valoir leurs exigences et que les indigènes étaient utilisés comme de la « chair à canon ».

Les personnes considérées comme subversives ou complices de la guérilla ont souvent été la cible de graves violations des droits humains de la part des forces de sécurité ou des groupes paramilitaires qui travaillent parfois avec elles. Les paramilitaires ont menacé de désigner plusieurs responsables et organisations indigènes comme cibles militaires si les manifestations se poursuivent. Ces menaces visaient notamment les responsables et les membres du Conseil régional indigène du Cauca (**CRIC**), de l'Organisation indigène de Colombie, (**ONIC**) et de l'Association des autorités indigènes du nord du Cauca (**ACIN**), ainsi que des membres de *Conseils d'anciens* et des conseillers, **Aida Quilcué, Feliciano Valencia, Gilberto Yajué, Luis Acosta, Henry Caballero, Jorge Vicente Otero** et **Luis Fernando Arias**. Luis Fernando Arias est l'un des responsables de l'ONIC. Les autres personnes nommées sont des militants indigènes du département du Cauca.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- faites part de votre préoccupation pour la sécurité des membres de l'ONIC, du CRIC et de l'ACIN et pour les responsables indigènes mentionnés ci-dessus à la suite des menaces de mort proférées par les paramilitaires ;
- demandez que la justice civile enquête de façon exhaustive et impartiale sur ces menaces, que les résultats de ces enquêtes soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice, et appelez les autorités à prendre des mesures adaptées pour garantir la sécurité des personnes menacées ;
- appelez instamment la justice civile à enquêter de façon impartiale sur les blessures subies par de nombreux manifestants afin de déterminer s'il y a eu recours à une force excessive de la part des forces de sécurité.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 DÉCEMBRE 2013 À :

Président colombien

Señor Juan Manuel Santos
 Presidente de la República
 Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26,
 Bogotá, Colombie
 Tél. / Fax : +57 1 596 0631 (merci de
 vous montrer persévérant)

**Formule d'appel : Excmo. Sr.
 Presidente Santos, /Monsieur le
 Président,**

Ministre de la Défense

Señor Juan Carlos Pinzón
 Ministerio de Defensa
 Carrera 54, no. 26-29
 Bogotá, Colombie
 Fax : +57 1 266 1003

**Formule d'appel : Estimado Sr.
 Ministro / Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Organisation indigène de Colombie
 ONIC
 Calle 13, No.4-38
 Bogotá
 Colombie

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES MILITANTS INDIGÈNES SONT MENACÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Toutes les parties au conflit armé qui déchire la Colombie de longue date ont maintes fois bafoué le droit de la population civile de ne pas prendre part aux affrontements et ont commis de graves atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire. Amnesty International a appelé à plusieurs reprises les deux parties au conflit – guérilleros et forces de sécurité – à cesser ces agissements immédiatement et sans condition.

Depuis le 12 octobre, des milliers de personnes appartenant aux communautés indigènes participent à des manifestations pour réclamer le respect de leurs droits, qu'elles considèrent menacés par l'industrie minière et pétrolière et par d'autres acteurs économiques qui empiètent sur leurs terres. Les parties au conflit, qu'il s'agisse des forces armées (seules ou avec l'aide de groupes paramilitaires) ou des guérilleros, sont responsables de graves atteintes aux droits humains envers les membres des communautés indigènes, notamment de menaces et d'homicides. Au cours des derniers mois, des petits agriculteurs ont également organisé des manifestations de grande ampleur dans différentes régions du pays. Des responsables du gouvernement et des représentants de l'État ont insinué que ces manifestations étaient dirigées ou infiltrées par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Par le passé, de telles accusations ont fréquemment été suivies de menaces de mort ou d'homicides perpétrés par des groupes paramilitaires agissant parfois avec la complicité des forces de sécurité.

De nombreux manifestants indigènes ont été blessés dans des circonstances suggérant que les forces de sécurité ont fait usage d'une force excessive. Le 19 octobre, le Conseil régional indigène du Cauca (CRIC) et l'Association des autorités indigènes du nord du Cauca (ACIN) ont signalé que 15 personnes, y compris des mineurs, avaient été blessées lors de manifestations à La Augustina, dans la municipalité de Santander del Quilichao (département du Cauca), quand des membres des forces de sécurité ont ouvert le feu.

Le 16 octobre, des manifestants occupaient une partie de la route qui mène à la municipalité de Buenaventura, dans le département du Valle del Cauca. La police antiémeutes a lancé une opération visant à les déloger. Selon les informations disponibles, les forces de sécurité auraient envoyé des bombes lacrymogènes contenant des projectiles directement sur les manifestants et en auraient frappé certains. Plus de 60 manifestants ont été blessés, dont 16 grièvement. D'après certaines indications, les forces de sécurité semblent avoir empêché pendant plusieurs heures les blessés d'être conduits dans des centres médicaux des municipalités de Buenaventura et Dagua.

Selon les médias, les forces de sécurité ont déclaré que les manifestants leur avaient jeté des pierres lorsqu'elles ont tenté de les faire partir de la route. Amnesty International n'est pas en mesure de confirmer ces informations. Les membres des forces de sécurité ont pour devoir de garantir la sécurité de leurs collègues, mais cela ne devrait pas être utilisé comme une excuse pour ne pas tenir compte des normes internationales relatives au recours à la force par les agents chargés du maintien de l'ordre.

Noms : Aida Quilcué (f), Feliciano Valencia (h), Gilberto Yajué (h), Luis Acosta (h), Henry Caballero (h), Jorge Vicente Otero (h), Luis Fernando Arias (h) et les membres du CRIC, de l'ACIN et de l'ONIC

Hommes et femmes

AU 292/13, AMR 23/047/2013, 21 octobre 2013